Page 74. Exercice 57.

Éva paie ses impôts directs par "tiers provisionnels", c'est-à-dire en 3 fois. Cette année, elle a payé 921,05 € le 15 janvier, autant le 15 mai et 1 114,75 € le 15 septembre.

Arthur, lui, paie mensuellement, c'est-à-dire en 10 mois, chaque fois 298 €.

**Qui d’Éva ou d'Arthur paie le moins d'impôts ?**